

## LEADERSHIP ÉCLAIRÉ AU TRAVAIL

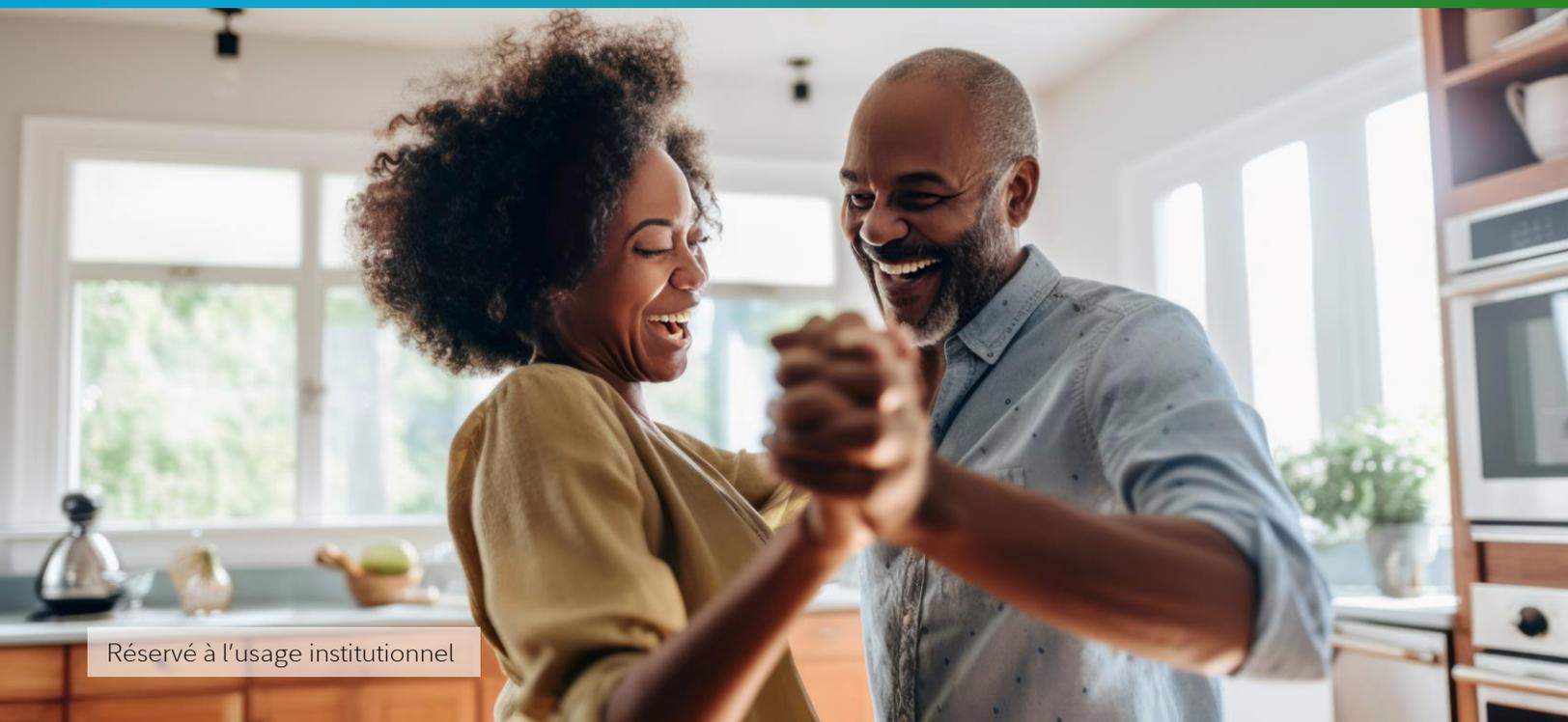
Article rédigé par nos partenaires américains. Publié initialement en avril 2024.

# La montée du modèle de maintien des régimes

Les promoteurs de régime offrent diverses options pour répondre aux besoins variés des participants plus âgés qui choisissent de maintenir leur régime de retraite

## Points à retenir

- Un nombre croissant de préretraités et de retraités choisissent de maintenir leur régime<sup>1</sup>, et une majorité de promoteurs de régime préfèrent permettre à leurs participants plus âgés de maintenir leur régime après leur cessation d'emploi<sup>2</sup>.
- Au moment d'évaluer les options de régimes susceptibles de plaire aux participants qui choisissent de maintenir leur régime, les promoteurs devraient envisager la diversité des besoins de leurs employés.
- Offrir diverses options aux retraités qui décident de continuer à participer à leur régime peut contribuer à atténuer cinq catégories de risque interreliées : le risque lié à la longévité, le risque de placement, le risque lié à l'utilisation, le risque de complexité et le risque lié à la liquidité. Chaque participant – et chaque option de maintien du régime – soupèsera ces risques différemment.
- Les promoteurs de régime peuvent envisager un éventail d'options pour les retraités qui choisissent de maintenir leur régime – y compris du matériel éducatif, des outils et des solutions de placement et de revenu – afin de répondre aux besoins variés des participants lorsqu'ils prennent leur retraite et commencent à puiser dans leurs actifs.



Les régimes à cotisations déterminées (CD) ayant éclipsé les régimes à prestations déterminées (PD) comme source principale d'épargne-retraite, les promoteurs de régime portent une plus grande attention aux besoins des participants en ce qui a trait à un revenu de retraite qui peut soutenir la transition de la phase d'épargne (accumulation) à la phase de décaissement (décumul). Les promoteurs de régime peuvent offrir aux participants diverses façons de constituer leur épargne, et bon nombre d'entre eux veulent aussi maintenant proposer des options de décaissement à ceux qui souhaitent maintenir leur régime, d'autant plus que la population de préretraités et de retraités continue de croître.

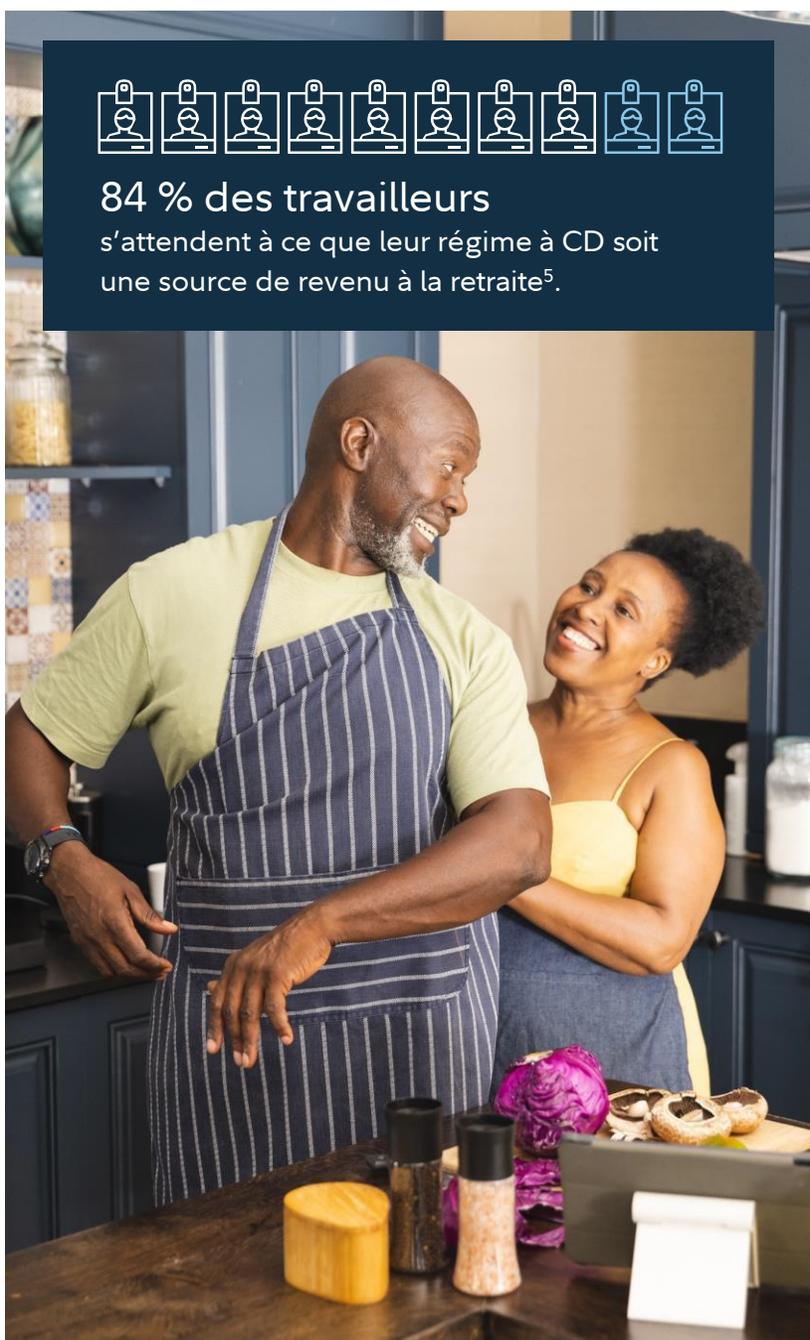
Le présent article examine les répercussions pour les promoteurs de régime qui envisagent d'ajouter de nouvelles options à l'intention de leurs participants qui passent de la phase d'épargne à celle de la retraite.

## Les promoteurs de régime et les participants influencent les tendances de maintien des régimes

La vaste majorité des promoteurs de régime manifestent leur volonté de permettre à leurs participants plus âgés de maintenir leur régime à CD après leur cessation d'emploi. Selon une étude de Fidelity Investments®, 81 % des promoteurs de régime préfèrent donner aux retraités la possibilité de maintenir leur régime et de retirer leurs actifs tout au long de leurs années de retraite<sup>3</sup>. De plus, 59 % d'entre eux reconnaissent que les employés ont besoin d'aide pour prendre des décisions financières à la retraite<sup>4</sup>.

Les données provenant des services de tenue de comptes de Fidelity montrent également que le nombre de retraités et de préretraités qui se prévalent de la possibilité de maintenir leur régime au-delà de leur cessation d'emploi a augmenté au cours des 10 dernières années<sup>6</sup>. Aux fins du présent article et selon la plateforme de tenue de comptes de Fidelity, nous considérons comme des retraités les participants âgés de 60 ans et plus – les préretraités étant ceux âgés de 50 à 59 ans – qui ont quitté leur emploi mais maintiennent leur régime à CD d'employeur. En date de décembre 2022, 60 % des retraités sur notre plateforme avaient maintenu leur régime la première année suivant leur cessation d'emploi, comparativement à environ 50 % en 2013. On observe une tendance semblable parmi les préretraités : en 2022, 67 % d'entre eux ont maintenu leur régime, par rapport à 61 % il y a dix ans<sup>7</sup>. Par ailleurs, bien que les actifs faisant l'objet d'une tenue de comptes sur notre plateforme aient doublé au cours de la dernière décennie, les actifs détenus par les préretraités et les retraités ont presque triplé<sup>8</sup>.

Réservé à l'usage institutionnel



**84 % des travailleurs**  
s'attendent à ce que leur régime à CD soit  
une source de revenu à la retraite<sup>5</sup>.

## Envisager l'incidence potentielle de la tendance au maintien des régimes sur votre régime et ses participants

Compte tenu du nombre important de participants plus âgés qui maintiennent leur régime, quelles sont les implications pour les promoteurs de régime, surtout s'ils souhaitent conserver les actifs de ces particuliers tout en les aidant à faire une transition en douceur vers la retraite? Soutenir les retraités qui choisissent de maintenir leur régime peut être avantageux pour les participants et les promoteurs de régime, mais comporte aussi certains défis que ces derniers doivent prendre en considération.

Pour les participants, les avantages découlant du maintien de leur régime peuvent comprendre la simplification et le regroupement de leurs comptes de retraite, des options de placement connues, l'accès à des services et des conseils en matière de gestion

de portefeuille, du contenu éducatif, et la connaissance du responsable de tenue de comptes. De plus, les participants qui maintiennent leur régime peuvent avoir accès à des tarifs institutionnels et des produits de placements spécialisés qui ne sont habituellement pas offerts aux particuliers, comme les fonds de valeur stable.

Les promoteurs qui soutiennent les participants retraités en leur offrant diverses options peuvent aussi en tirer plusieurs avantages. Par exemple, ils peuvent être mieux placés pour négocier ou maintenir des frais moins élevés grâce à des économies d'échelle, ainsi que pour attirer, retenir et gérer des bassins de talents. Cela dit, offrir une variété d'options peut aussi présenter des défis potentiels que les promoteurs de régime devraient prendre en compte (tableau 1).

**TABLEAU 1 : Les options et les ressources offertes aux retraités qui maintiennent leur régime peuvent conférer des avantages aux participants et aux promoteurs de régime, mais peuvent aussi créer des défis**

AVANTAGES POTENTIELS POUR LES PARTICIPANTS	AVANTAGES POTENTIELS POUR LES PROMOTEURS DE RÉGIME	DÉFIS POTENTIELS POUR LES PROMOTEURS DE RÉGIME
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Simplification et regroupement des comptes de retraite</li> <li>• Accès à des produits, des tarifs, des services et des outils de planification institutionnels</li> <li>• Accès potentiel à des produits qui ne sont pas offerts dans le cadre de comptes de particuliers, comme les fonds de valeur stable</li> <li>• Soutien administratif et décisionnel continu de la part du promoteur de régime ou du responsable de la tenue de comptes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation des actifs nécessaires pour continuer de bénéficier d'économies d'échelle, ce qui pourrait se traduire par des frais de tenue de comptes moins élevés et des options de placement à moindre coût plus viables</li> <li>• Gestion de la main-d'œuvre facilitée par le fait que les employés préretraités se sentent plus confiants à l'égard de la retraite</li> <li>• Embauche et fidélisation d'employés compétents grâce à un engagement démontré à l'égard des besoins à long terme des employés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peut exiger l'élargissement de la gamme de placements pour offrir des options qui conviennent à une population plus âgée</li> <li>• Ressources et temps additionnels requis pour évaluer et restructurer le régime actuel et modifier les documents connexes</li> <li>• Hausse potentielle des frais d'administration (selon la façon dont les coûts du régime s'accumulent)</li> </ul>



## Soutenir la transition vers le décumul implique l'analyse d'une gamme diversifiée de risques et de besoins des participants

Pour soutenir les participants plus âgés durant cette transition, il faut avoir la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins associés à un large éventail de situations financières au moyen d'options susceptibles d'atténuer un ensemble complexe de risques. Les risques liés à la retraite peuvent être répartis dans cinq grandes catégories interreliées : le risque lié à la longévité, le risque de placement, le risque lié à l'utilisation, le risque de complexité et le risque lié à la liquidité (tableau 2). Chaque participant – et chaque option de maintien de régime – soupèsera ces risques différemment.

Par exemple, la mesure dans laquelle les retraités prévoient de puiser dans leur épargne-retraite – ce qu'on appelle le risque lié à l'utilisation – peut varier grandement à l'intérieur de votre régime. Selon les études menées par l'Employee Benefit Research Institute (EBRI), 44 % des retraités prévoient de retirer la totalité ou une partie importante de leurs actifs pendant leur retraite, tandis que 34 % disent qu'ils prévoient d'en retirer peu et 22 % prévoient de ne rien retirer ou de faire croître leurs actifs<sup>9</sup>.

### TABLEAU 2 : Offrir diverses options aux participants qui choisissent de maintenir leur régime peut contribuer à atténuer plusieurs risques



#### Risque lié à la longévité

L'augmentation de l'espérance de vie s'accompagne d'un risque accru que certains retraités survivent à leurs prestations de retraite. Il s'agit d'ailleurs de l'un des enjeux les plus pressants auxquels sont actuellement confrontés les participants à un régime à CD.



#### Risque de placement

La gestion prudente des placements et la diversification sont essentielles pour offrir aux retraités une répartition de l'actif apte à soutenir le revenu de retraite qu'ils recherchent.



#### Risque lié à l'utilisation

Aider les retraités à gérer la façon (et la vitesse) à laquelle ils retirent leurs actifs peut leur permettre d'utiliser efficacement leur épargne et de maintenir leur niveau de vie tout au long de leur retraite.



#### Risque lié à la complexité

La simplicité est un aspect central de la planification du revenu de retraite; en effet, les stratégies de décaissement excessivement complexes risquent d'entraîner une indécision et une inaction de la part des retraités.



#### Risque lié à la liquidité

Les retraités pourraient avoir besoin d'accéder à leur argent si des urgences imprévues survenaient. Les produits qui restreignent la liquidité peuvent compliquer l'accès à leur épargne.

Source : Fidelity Investments. À titre d'illustration seulement.

Réservé à l'usage institutionnel

Les données provenant des services de tenue de comptes de Fidelity démontrent également que le risque de placement est un facteur que devraient peut-être prendre en considération les retraités et les préretraités qui sont des investisseurs « autonomes » – c'est-à-dire qui gèrent eux-mêmes la totalité ou une partie de leurs actifs de retraite. Bon nombre de ces investisseurs autonomes maintiennent une pondération d'actions supérieure aux niveaux du rajustement progressif des actions de Fidelity. Le rajustement progressif des actions de Fidelity consiste en une fourchette de pondérations d'actions qui peut, de manière générale, convenir à de nombreux investisseurs qui épargnent en vue de la retraite et qui prévoient de cesser de travailler vers l'âge de 65 à 67 ans, et il devient plus prudent à mesure que les participants se rapprochent de la retraite et par la suite.

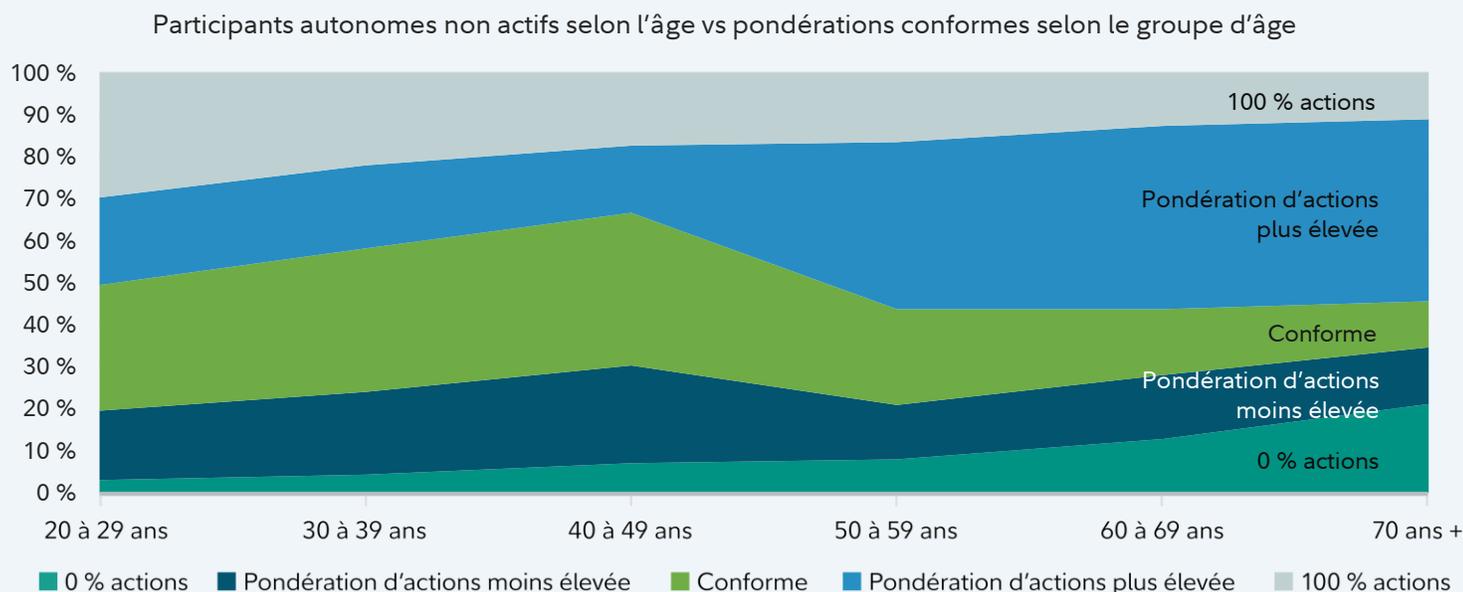
Les investisseurs qui détiennent une trop grande pondération d'actions ou de liquidités peuvent obtenir des résultats de placement favorables dans certains contextes de marché, mais risquent aussi d'être plus vulnérables dans d'autres. Par exemple, selon le contexte de marché, détenir un trop grand nombre d'actions peut exposer les retraités

à d'importants replis boursiers et éventuellement entraîner un flux de revenu plus volatil. À l'inverse, une pondération de liquidités trop élevée pourrait se traduire par un revenu de retraite global inférieur, notamment pendant les périodes inflationnistes.

À la fin de 2022, 56 % des investisseurs autonomes retraités et préretraités qui utilisaient la plateforme de Fidelity détenaient des pondérations d'actions supérieures aux niveaux du rajustement progressif des actions de Fidelity. En revanche, 30 % des retraités et 21 % des préretraités détenaient une pondération moins élevée. Certains participants autonomes détenaient également des pondérations « extrêmes » : environ 12 % des retraités et 16 % des préretraités investissaient la totalité de leur portefeuille dans des actions. À l'autre extrémité du spectre, 16 % et 8 %, respectivement, n'avaient aucune exposition aux actions (tableau 3).

Ces données reflètent uniquement les registres d'actifs des régimes d'épargne d'employeur conservés auprès de Fidelity; chaque participant peut détenir d'autres actifs qu'il prévoit d'utiliser à la retraite.

**TABLEAU 3 : La pondération relative des actions de nombreux participants autonomes plus âgés ne correspond pas aux niveaux du rajustement progressif des actions de Fidelity**



Aux fins de la répartition de l'actif, une pondération d'actions conforme en fonction de l'âge est définie comme la pondération des actions d'un participant dans un portefeuille de retraite et son âge actuels par rapport à un tableau contenant des pourcentages de placements en actions en fonction de l'âge établis selon un rajustement progressif. Le rajustement progressif des actions de Fidelity est un exemple que nous utilisons pour cette mesure; il correspond à une fourchette de pondérations d'actions qui peut, de manière générale, convenir à de nombreux investisseurs qui épargnent en vue de la retraite et qui prévoient de cesser de travailler vers l'âge de 65 à 67 ans. Il est conçu pour devenir plus prudent à mesure que les participants se rapprochent de la retraite et par la suite. Dans le cadre du rajustement progressif, la pondération d'actions s'élève à 90 % pour le portefeuille de retraite d'un investisseur de 25 ans, et diminue graduellement jusqu'à ne représenter que 19 % d'actions 10 à 19 ans après la retraite. Les actions sont définies comme des actions nationales, des actions internationales, des actions de sociétés, et la partie des options de placements mixtes consacrée aux actions. L'indicateur utilisé pour la répartition de l'actif est déterminé au moyen d'une fourchette correspondant à 10 % (+ ou -) du rajustement progressif des actions de Fidelity et plafonnée à 95 % d'actions. Nous supposons que les soldes des comptes autogérés (le cas échéant) sont composés à 75 % d'actions, quelque soit l'âge du participant; par conséquent, l'applicabilité de l'indicateur est limitée pour les participants concernés. Aux fins de cette mesure, les participants qui détiennent un compte géré ou qui investissent 80 % ou plus du solde de leur compte dans un seul fonds à date cible sont considérés comme étant « conformes ». Source : Fidelity Investments; répartition des placements au 31 décembre 2022.

## Des options plus diversifiées pour les retraités qui maintiennent leur régime peuvent offrir différentes façons de combler leurs besoins spécifiques

Les promoteurs de régime qui souhaitent proposer des options et offrir des choix aux retraités peuvent envisager une vaste gamme de produits – notamment du matériel éducatif, des outils et des produits de placement et de revenu – susceptibles de répondre aux besoins variés des employés lorsqu'ils prennent leur retraite. Il convient toutefois de se rappeler que chaque retraité a des objectifs financiers, des habitudes de dépenses et des modes de vie distincts; il n'y aura donc probablement pas une formule unique qui conviendra à tous les participants à votre régime.

### Retraits automatiques

Les promoteurs de régime pourraient gagner à offrir des retraits automatiques et à renseigner leurs participants à ce sujet. En général, les retraits automatiques prennent la forme d'une série de versements sur une période donnée, au cours de laquelle la totalité du compte du participant peut être distribuée.

D'autres types d'options de retrait automatique, comme des versements établis en fonction d'un pourcentage calculé du solde du compte d'un participant ou d'une espérance de vie actuarielle, peuvent aussi être utiles.

Nous croyons qu'il est également important de fournir de l'information sur la disponibilité des retraits automatiques, ainsi que des outils et des calculateurs pour modéliser l'incidence éventuelle de différents programmes de retraits sur l'encaisse et les soldes des retraités. Des capacités de modélisation robustes qui peuvent fournir des estimations peuvent contribuer à répondre aux questions que se posent de nombreux retraités : à combien s'élèvera mon épargne? Combien de temps durera-t-elle? Combien restera-t-il?

### Revenu de retraite

Les innovations qui répondent à ces questions gagnent du terrain. De nombreux promoteurs de régime ont manifesté leur intérêt pour les fonds à versements gérés, une option de placement qui vise à optimiser les retraits des participants au cours de leur retraite tout en leur offrant un accès complet à leur épargne. Ces types de produits peuvent favoriser la gestion efficace des retraits ainsi que la répartition de l'actif<sup>10</sup>. Les promoteurs de régime peuvent les ajouter à leur gamme de produits offerts et choisir de réintégrer les participants retraités qui veulent obtenir de l'aide pour leur revenu de retraite.

L'idée d'offrir une forme de revenu garanti dans le cadre d'un régime à CD suscite également un intérêt sur le marché. Ainsi, les recherches indiquent que 65 % des participants sont au moins assez intéressés par la possibilité d'avoir accès à des options de revenu garanti par l'intermédiaire du régime de leur employeur<sup>11</sup>. Bien que les coûts et la responsabilité fiduciaire tendent à être les éléments les plus souvent abordés par les promoteurs de régime qui explorent les options de revenu garanti, la loi SECURE a établi une nouvelle sphère de sécurité fiduciaire pour la sélection des

assureurs, ce qui facilite la tâche des promoteurs de régime et de leurs fiduciaires qui veulent offrir des rentes à leurs participants. D'un point de vue historique, certains retraités se sont montrés réfractaires à l'idée d'échanger leur épargne-retraite contre une rente sur laquelle ils ont peu de contrôle et qui leur offre un accès réduit à leurs actifs (sans parler de l'irréversibilité d'un tel produit). Les rentes à revenu garanti peuvent toutefois être une option intéressante pour les retraités qui – par exemple – souhaitent compenser un écart entre leurs dépenses essentielles à la retraite et d'autres sources de revenu prévisibles, comme la sécurité sociale et les prestations de retraite. Elles peuvent en effet combler cet écart en convertissant une partie de leur épargne-retraite en rente. Certaines rentes à revenu garanti peuvent comporter une option de remboursement du capital sous forme de montant forfaitaire au bénéficiaire du participant, après déduction des sommes déjà versées, ce qui peut aider les retraités à être plus à l'aise avec le fait d'annualiser une partie du solde de leur compte s'ils sont inquiets au sujet de leur espérance de vie.

## Comptes gérés

Lorsque les promoteurs de régime les offrent, les comptes gérés peuvent également plaire aux retraités qui choisissent de maintenir leur régime, particulièrement les participants dont la situation financière est plus complexe. Cela peut comprendre, par exemple, les retraités qui possèdent des actifs de retraite supplémentaires (comme un IRA ou un régime de retraite), des actions de sociétés ou des actifs

de conjoints appréciables. Pour ces investisseurs, la gestion de l'actif d'un régime 401(k) qui prend en compte l'incidence des autres sources de revenu de retraite peut compléter les options de maintien de régime, comme les retraits automatiques et le revenu garanti. Les participants devraient aussi prendre en considération le fait que des frais sont habituellement associés aux comptes gérés.

### Les promoteurs de régime peuvent prendre des mesures dès aujourd'hui pour aider les retraités et les préretraités à faire la transition entre les années d'accumulation et celles de décumul.

Par exemple, les promoteurs qui envisagent de soutenir les participants qui décident de maintenir leur régime au-delà de leur départ à la retraite peuvent :

- passer en revue les documents du régime pour s'assurer qu'ils comportent des caractéristiques qui soutiennent les participants qui maintiennent leur régime;
- envisager d'ajouter des options de placement conçues pour générer un revenu et évaluer des façons de soutenir les retraités au moyen de communications et de renseignements sur ces options;
- explorer la disponibilité des options de décaissement sur la plateforme de tenue de comptes – y compris la fonctionnalité de retraits automatiques et partiels – afin d'offrir aux participants une certaine souplesse à l'égard des retraits;
- fournir une formation ciblée, de l'information, des ateliers, des calculateurs et d'autres outils aux participants à un régime à CD qui se rapprochent de la date de leur retraite ou la dépassent.

**Pour en savoir plus sur les solutions de revenu de retraite de Fidelity, veuillez communiquer avec votre directeur général ou votre stratège en placements de Fidelity.**

## Notes de fin de texte

<sup>1</sup> Parmi les préretraités et les retraités qui détiennent un solde minimal de 50 000 \$ dans leur régime 401(k) sur la plateforme de tenue de comptes de Fidelity. Fidelity Workplace Investing, au 31 décembre 2022.

<sup>2</sup> Sondage mené par Fidelity auprès des employeurs sur les services de revenu de retraite et les expériences connexes, décembre 2021.

<sup>3</sup> Sondage mené par Fidelity auprès des employeurs sur les services de revenu de retraite et les expériences connexes, décembre 2021.

<sup>4</sup> Sondage annuel de Fidelity sur les tendances en matière de bien-être financier des employeurs, juin 2023.

<sup>5</sup> Employee Benefit Research Institute et Greenwald Research, *2023 Retirement Confidence Survey*, EBRI Chartbook (Employee Benefit Research Institute, 27 avril 2023).

<sup>6</sup> Parmi les préretraités et les retraités qui détiennent un solde minimal de 50 000 \$ dans leur régime 401(k) sur la plateforme de tenue de comptes de Fidelity. Fidelity Workplace Investing, au 31 décembre 2022.

<sup>7</sup> Parmi les préretraités et les retraités qui détiennent un solde minimal de 50 000 \$ dans leur régime 401(k) sur la plateforme de tenue de comptes de Fidelity. Fidelity Workplace Investing, au 31 décembre 2022.

<sup>8</sup> Fidelity Workplace Investing, au 31 décembre 2022.

<sup>9</sup> Bearden, Bridget. « *2022 Spending in Retirement Survey: Understanding the Pandemic's Impact* », EBRI Issue Brief, n° 572 (Employee Benefit Research Institute, 6 octobre 2022).

<sup>10</sup> Les fonds à versements gérés sont assujettis à la volatilité des marchés financiers, incluant la volatilité des actions et des titres à revenu fixe aux États-Unis et à l'étranger, et ils peuvent être exposés aux risques associés aux placements dans des titres à rendement élevé, à petite capitalisation, liés aux marchandises et étrangers. Aucun fonds de retraite géré ne saurait remplacer un programme de retraite complet et rien ne garantit qu'un fonds en particulier pourra produire un revenu suffisant à la retraite ou pendant la retraite. Le capital investi n'est jamais garanti, y compris aux dates cibles des Fonds ou après celles-ci.

<sup>11</sup> Trois cases supérieures d'une échelle en cinq points, parmi les participants âgés de 50 ans et plus. Étude de Fidelity sur le revenu de retraite, juillet 2023.

## **Réservé aux promoteurs de régime et aux professionnels en placements seulement.**

**L'information fournie dans le présent document et le document lui-même sont présentés à des fins d'information et d'éducation seulement. Ils ne constituent pas une recommandation de mesure à prendre ou à ne pas prendre ni une sollicitation d'achat ou de vente des titres ou des services mentionnés. Il ne s'agit pas de conseils en placement.**

Aux fins de la répartition de l'actif, une pondération d'actions conforme en fonction de l'âge est définie comme l'âge et les placements en actions actuels d'un participant dans un portefeuille de retraite par rapport à un tableau contenant des pourcentages de placements en actions en fonction de l'âge établis selon un rajustement progressif. Le rajustement progressif des actions de Fidelity est un exemple que nous utilisons pour cette mesure; il correspond à une fourchette de pondérations d'actions qui peut, de manière générale, convenir à de nombreux investisseurs qui épargnent en vue de la retraite et qui prévoient de cesser de travailler vers l'âge de 65 à 67 ans. Il est conçu pour devenir plus prudent à mesure que les participants se rapprochent de la retraite et par la suite. Dans le cadre du rajustement progressif, la pondération d'actions s'élève à 90 % pour le portefeuille de retraite d'un investisseur de 25 ans, et diminue graduellement jusqu'à ne représenter que 19 % d'actions 10 à 19 ans après la retraite. Les actions sont définies comme des actions nationales, des actions internationales, des actions de sociétés, et la partie des options de placements mixtes consacrée aux actions. L'indicateur utilisé pour la répartition de l'actif est déterminé au moyen d'une fourchette correspondant à 10 % (+ ou -) du rajustement progressif des actions de Fidelity et plafonne à 95 % d'actions. Nous supposons que les soldes des comptes autogérés (le cas échéant) sont composés à 75 % d'actions, quel que soit l'âge du participant; par conséquent, l'applicabilité de l'indicateur est limitée pour les participants concernés. Aux fins de cette mesure, les participants qui détiennent un compte géré ou qui investissent 80 % ou plus du solde de leur compte dans un seul fonds à date cible sont considérés comme étant « conformes ».

Les participants dont la pondération totale des actions cadre avec la trajectoire du rajustement progressif des actions de Fidelity sont probablement conformes. Ceux dont la pondération d'actions se situe à l'extérieur de cette fourchette peuvent l'être aussi, en fonction de leurs besoins particuliers en matière de planification de la retraite et des placements. Certains participants au rajustement progressif des actions de Fidelity peuvent également ne pas être conformes, en fonction de leurs besoins particuliers en matière de planification de la retraite et des placements. Les investisseurs devraient répartir leurs actifs en fonction de leur tolérance au risque individuelle, de leur horizon temporel et de leur situation financière particulière. Une répartition de l'actif particulière peut être obtenue en utilisant différents comptes ou en appliquant les mêmes pondérations à plusieurs comptes.

Le rajustement progressif des actions de Fidelity est offert sur demande.

Fidelity ne fournit pas de conseils juridiques ou fiscaux. Avant de prendre une décision de placement, vous devriez consulter vos propres conseillers professionnels et tenir compte de l'ensemble des faits et des circonstances qui s'appliquent à votre situation personnelle. Fidelity et ses représentants pourraient être en situation de conflit d'intérêts par rapport aux produits ou services mentionnés dans ce document, car ils ont un intérêt financier dans ceux-ci et reçoivent une compensation directe ou indirecte à titre de gestionnaire, de distributeur ou de fournisseur de services pour ces produits ou services, qui incluent les fonds Fidelity, certains fonds et services offerts par des tiers et certains services de placement.

Gardez à l'esprit que tout placement comporte un risque. La valeur de votre placement fluctuera au fil du temps, et vous pourriez gagner ou perdre de l'argent.

Les opinions présentées ici ont été exprimées en novembre 2023, d'après l'information disponible à cette date, et peuvent changer en fonction de l'évolution des marchés et d'autres facteurs. À moins d'indication contraire, ces opinions sont celles du conférencier ou de l'auteur et ne représentent pas nécessairement le point de vue de Fidelity Investments ou de ses sociétés affiliées. Fidelity décline toute obligation de mettre à jour l'information fournie dans le présent document.

Les fonds à date cible sont des combinaisons d'actions, d'obligations et d'autres placements qui deviennent automatiquement plus prudents à mesure que la date de retraite cible approche, et par la suite. Le capital investi n'est pas garanti.

Les marchés boursiers sont volatils et peuvent fluctuer considérablement en raison de l'évolution de la situation des émetteurs, des secteurs, du climat politique, de la réglementation, des marchés ou de la conjoncture économique. Tout placement comporte un risque, y compris un risque de perte de capital.

Ni la répartition de l'actif ni la diversification ne constituent un gage de profit ou une garantie contre les pertes.

**Les garanties associées à des rentes sont assujetties à la capacité de la compagnie d'assurance émettrice de verser des prestations.**

Les marques de commerce et de service de tierces parties mentionnées aux présentes appartiennent à leur propriétaire respectif. Toutes les autres marques de commerce et de service sont la propriété de FMR LLC ou de ses sociétés affiliées.

Fidelity Workplace Services LLC offre des services de tenue de comptes, de fiducie et de garde de titres aux régimes de retraite d'employeur.

Fidelity Institutional Asset Management® (FIAM®) offre des produits de placement enregistrés par l'intermédiaire de Fidelity Distributors Company LLC, et des services de conseils en gestion d'actifs institutionnels par l'intermédiaire de FIAM LLC ou de Fidelity Institutional Asset Management Trust Company.

Des produits de placement destinés aux particuliers et aux employés sont offerts par Fidelity Brokerage Services LLC, membre de la Bourse de New York et de la [SIPC](#).

Fidelity Clearing & Custody Solutions® offre des services de compensation et de garde et d'autres services de courtage par l'intermédiaire de National Financial Services LLC ou Fidelity Brokerage Services LLC, membres de la Bourse de New York et de la [SIPC](#).

Fidelity Brokerage Services LLC, membre de la Bourse de New York et de la [SIPC](#), 900 Salem Street, Smithfield, RI 02917

© 2023 FMR LLC. Tous droits réservés.

1101529.1.0

Réservé à l'usage institutionnel

**Réservé à l'usage institutionnel.**

Le contenu d'origine provient de Fidelity Investments aux États-Unis. Toute transmission ou reproduction du présent document sous quelque forme que ce soit par le destinataire est interdite sans le consentement préalable écrit de Fidelity.

Ce document est utilisé par Fidelity Investments Canada s.r.l. (« FIC »), mais il ne constitue pas une recommandation ou une commandite d'un produit ou d'un service de Fidelity en particulier. Gestion de placements Fidelity Canada, une division de FIC, agit à titre de conseiller de nos fonds de placement et une variété de sociétés, dont Fidelity Management & Research Company LLC, FIAM LLC, FIL Limited, Geode Capital Management LLC et State Street Global Advisors Ltd., peuvent agir en qualité de sous-conseillers de ceux-ci. Les fonds communs de placement, les FNB et les autres produits et services de placement commandités par FIC ne peuvent être vendus que dans les provinces et territoires du Canada.

Ce document peut contenir des « énoncés prospectifs » qui reposent sur certaines hypothèses prévisionnelles. Ces énoncés se fondent sur l'information disponible à la date à laquelle ils sont préparés et FIC décline toute obligation de les mettre à jour. Les événements réels peuvent différer des hypothèses émises par FIC dans les énoncés prospectifs. Il est impossible de garantir que les énoncés de nature prévisionnelle, y compris ceux qui présentent des rendements projetés, se concrétiseront, ou que l'état du marché ou les rendements réels ne différeront pas de manière importante ou défavorable de ceux qui sont prévus.

Les informations fournies dans ce document sont présentées à des fins d'information et d'éducation seulement. Toute information sur les placements dans ce document pouvant être considérée comme une recommandation ne constitue pas un conseil en placement impartial ou un conseil donné à titre de fiduciaire. Cette information ne doit pas servir de source d'information principale lorsque vous ou votre client prendrez une décision en matière d'investissement. Fidelity et ses représentants pourraient être en situation de conflit d'intérêts par rapport aux produits ou services mentionnés dans ce document, car ils ont un intérêt financier dans ceux-ci et reçoivent une compensation directe ou indirecte à titre de gestionnaire, de distributeur ou de fournisseur de services pour ces produits ou services, qui incluent les fonds Fidelity, certains fonds et services offerts par des tiers et certains services de placement.

L'information contenue dans le présent document est fournie à des fins de discussion et d'illustration seulement. Elle ne doit pas être interprétée comme une recommandation ni comme une sollicitation de vente ou d'achat de titres. Les opinions exprimées sont en date du 30 novembre 2023 et se fondent sur l'information disponible à ce moment; elles sont appelées à changer en tout temps en fonction de l'évolution des marchés et d'autres facteurs. À moins d'indication contraire, ces opinions sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement le point de vue de Fidelity Investments ou de ses sociétés affiliées. Fidelity décline toute obligation de mettre à jour l'information fournie dans le présent document. • Les décisions de placement doivent tenir compte des objectifs individuels de l'investisseur, de son horizon de placement et de sa tolérance au risque. Le contenu du présent article ne peut nullement être considéré comme un avis juridique ou fiscal et nous vous encourageons à consulter votre avocat, votre comptable ou tout autre conseiller spécialisé avant d'effectuer un placement. • En règle générale, le marché obligataire est volatil, et les titres à revenu fixe présentent des risques liés aux taux d'intérêt. (Habituellement, les prix des obligations baissent à mesure que les taux d'intérêt augmentent et vice versa. Cet effet est ordinairement plus marqué dans le cas des titres à long terme.) • Les titres à revenu fixe comportent également des risques d'inflation de même que des risques de crédit et de défaillance tant pour les émetteurs que les contreparties.

**Tout placement comporte un risque, y compris un risque de perte.**

**Le rendement passé n'est pas une garantie des résultats futurs. Un placement peut présenter des risques et ne pas convenir aux objectifs ni à la tolérance au risque d'un investisseur. Les investisseurs doivent savoir que la valeur d'un placement peut être volatile et que tout placement comporte des risques, notamment celui de perdre de l'argent. Les rendements des portefeuilles composites et représentatifs seront différents de ceux des comptes individuels en raison, entre autres, de la taille du portefeuille, des objectifs et des restrictions associés aux comptes, ainsi que d'autres facteurs liés à la structure de placement.**

**Ni la répartition de l'actif ni la diversification ne constituent un gage de profit ou une garantie contre les pertes.**

**Les marques de commerce et de service de tierces parties appartiennent à leur propriétaire respectif. Toutes les autres marques de commerce et de service sont la propriété de Fidelity Investments Canada s.r.l. ou de ses sociétés affiliées. FIC ne fournit aucun conseil d'ordre juridique ou fiscal. Nous vous encourageons à consulter votre avocat, votre comptable ou tout autre conseiller spécialisé avant d'effectuer un placement.**

En partie © 2024. FMR LLC. Tous droits réservés. Utilisé avec permission.

É.-U. : 1101529.1.0 CAN. : 1891378-v2024513

